

AVIS COMMUNAUX



AVIS AU PUBLIC

concernant la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés

Il est porté à la connaissance du public que la demande suivante a été présentée en vue d'obtenir l'autorisation ci-après :

DEMANDEUR: SEQ SARL, 18, RUE DE L'INDUSTRIE, L-8399 WINDHOF
EXPLOITANT: IRET PROMOTION LUX SA, 14, PORTE DE France, L-4360 ESCH-SUR-ALZETTE
OBJET: EXPLOITATION D'UN IMMEUBLE DE BUREAUX « F » DU COMPLEXE ADMINISTRATIF « BELVAL TERRES ROUGES » A ESCH-SUR-ALZETTE, 1, AVENUE DE LA FONTE

N° DOSSIER: 1/21/0623

L'avis en question est affiché sur place et à l'Hôtel de Ville du 17 DECEMBRE 2021 au 31 DECEMBRE 2021 inclus et toute réclamation contre ledit établissement doit être adressée par écrit au Collège des Bourgmestre et Échevins pour 31 DECEMBRE 2021 au plus tard. Le dossier en question est à la disposition du public au service écologique, 39, rue du Commerce à Esch-sur-Alzette. En outre, le délégué du Bourgmestre recevra en date du 04 JANVIER 2022 tous les intéressés qui se présentent, pour être entendus oralement. L'audition se fera entre 9 et 10 heures au bureau du service écologique.

REMARQUE : LA CONSULTATION DU DOSSIER, AINSI QUE L'AUDITION DU 04 JANVIER 2022, SE FONT SEULEMENT SUR RENDEZ-VOUS AU NUMERO : 26 541 541

Le Collège des Bourgmestre et Échevins
Georges Mischo, Martin Kox, André Zwally, Pim Knaff, Christian Weis



AVIS AU PUBLIC

concernant la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés

Il est porté à la connaissance du public que la demande suivante a été présentée en vue d'obtenir l'autorisation ci-après :

DEMANDEUR: SIMON-CHRISTIANSEN & ASSOCIES, PARC D'ACTIVITES CAPELLEN, L-8303 CAPELLEN
EXPLOITANT: PATISSERIE CAVOTTE, 55, RUE DE LA LIBERATION, L-4210 ESCH-SUR-ALZETTE
OBJET: EXPLOITATION D'UNE BOULANGERIE, PATISSERIE ET CHOCOLATERIE A ESCH-SUR-ALZETTE, 55, RUE DE LA LIBERATION

N° DOSSIER: 1/21/0545

L'avis en question est affiché sur place et à l'Hôtel de Ville du 17 DECEMBRE 2021 au 31 DECEMBRE 2021 inclus et toute réclamation contre ledit établissement doit être adressée par écrit au Collège des Bourgmestre et Échevins pour 31 DECEMBRE 2021 au plus tard. Le dossier en question est à la disposition du public au service écologique, 39, rue du Commerce à Esch-sur-Alzette. En outre, le délégué du Bourgmestre recevra en date du 04 JANVIER 2022 tous les intéressés qui se présentent, pour être entendus oralement. L'audition se fera entre 11 et 12 heures au bureau du service écologique.

REMARQUE: LA CONSULTATION DU DOSSIER, AINSI QUE L'AUDITION DU 04 JANVIER 2022, SE FONT SEULEMENT SUR RENDEZ-VOUS AU NUMERO : 26 541 541

Le Collège des Bourgmestre et Échevins
Georges Mischo, Martin Kox, André Zwally, Pim Knaff, Christian Weis

AVIS DE L'ÉTAT

Ministère de la Digitalisation
Centre des technologies
de l'information de l'État

Appel de candidatures

Procédure: européenne concurrentielle avec négociation

Type de marché: Services
Réception des offres ou des demandes de participation:
Date limite: 24/01/2022 Heure: 10:00

SECTION II: OBJET DU MARCHÉ
Intitulé attribué au marché:
Conception, réalisation et déploiement du programme LUCCS 2025 (Luxembourg Customs Clearance System 2025) de l'Administration des douanes et accises

Description succincte du marché: Le programme LUCCS 2025 (Luxembourg Customs Clearance System 2025) fait partie de la conception et de la mise en oeuvre du Luxembourg Customs Clearance System (LUCCS).

Lot 1: Le premier lot („Lot 1“) est dédié au dédouanement centralisé de l'UE pour l'importation.

Description succincte: Le premier lot („Lot 1“) est dédié au dédouanement centralisé de l'UE pour l'importation comme décrit dans le chapitre 3.2.1.2., ainsi qu'aux exigences nationales correspondantes (cf. le chapitre 3.2.2) et aux services attendus (cf. le chapitre 3.3) requis pour mettre en place une solution entièrement opérationnelle de dédouanement centralisé pour l'importation (phases 1 et 2).

Lot 2: Le deuxième lot („Lot 2“) est dédié à tous les autres éléments du chapitre

Description succincte: Le deuxième lot („Lot 2“) est dédié à tous les autres éléments du chapitre „3.2.1. Conformité au Code des douanes de l'Union (UCC) et au Plan stratégique pluriannuel pour la douane électronique (MASP-C)“ (cf. les chapitres 3.2.1.1, 3.2.1.3, 3.2.1.4, 3.2.1.5 et 3.2.1.6), ainsi qu'aux exigences nationales correspondantes (cf. le chapitre 3.2.2) et aux services attendus (cf. le chapitre 3.3) requis pour mettre en place une solution entièrement opérationnelle correspondante.

SECTION IV: PROCÉDURE
Conditions d'obtention du cahier des charges:

Le dossier peut être téléchargé gratuitement sur le site: www.pmp.lu

SECTION VI: RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Autres informations:
Réception des candidatures: Les offres sont à déposer selon les dispositions du point 2.9 du cahier des charges.

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E.: 15/12/2021

La version intégrale de l'avis no 2102539 peut être consultée sur www.marches-publics.lu

271991

AVIS DE L'ÉTAT

Ministère de l'Environnement,
du Climat et du
Développement durable
Administration
de l'environnement

Avis de marché

Procédure: européenne ouverte
Type de marché: Services

Modalités d'ouverture des offres:

Date: 19/01/2022 Heure: 10:00

Lieu: Die Öffnung der Angebote findet am 19. Januar 2022, um 10.00 Uhr in den Geschäftsräumen der Administration de l'environnement (1, avenue du Rock'n'Roll L-4361 Esch/Alzette) statt.

SECTION II: OBJET DU MARCHÉ

Intitulé attribué au marché:
Sammlung, Verarbeitung und Verwertung holzartiger Abfälle von Hecken-, Baum-, Reben- und Strauchschnitt aus der Landwirtschaft, dem Garten- und Weinbau im Großherzogtum Luxemburg

271978

Description succincte du marché: Sammlung, Verarbeitung und Verwertung holzartiger Abfälle von Hecken-, Baum-, Reben- und Strauchschnitt aus der Landwirtschaft, dem Garten- und Weinbau im Großherzogtum Luxemburg

SECTION IV: PROCÉDURE
Conditions d'obtention du cahier des charges:

Le cahier des charges complet peut être téléchargé sur le portail des marchés publics luxembourgeois sous www.pmp.lu

SECTION VI: RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Autres informations:
Réception des offres: Les offres sont à remettre via le portail des marchés publics luxembourgeois sous www.pmp.lu

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E.: 15/12/2021

La version intégrale de l'avis no 2102532 peut être consultée sur www.marches-publics.lu

AVIS DE SOCIÉTÉ

R-CO 2
Société d'investissement à capital variable
Siège social 29, avenue de Messine, 75 008 Paris
889 511 747 RCS Paris

DEUXIEME AVIS DE CONVOCATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 08 décembre 2021, à 10 heures, n'ayant pu valablement délibérer faute du quorum requis, Mesdames, Messieurs les actionnaires de la SICAV R-Co 2 sont à nouveau convoqués au 29, avenue de Messine, 75 008 PARIS, le 07 janvier 2022, à 10 heures, en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- approbation du projet commun de fusion du compartiment R-co Lux Conviction Credit 12M Euro de la SICAV R-co Lux par le compartiment R-co Conviction Credit 12M Euro de la SICAV R-co 2,
- fixation du jour de la fusion du compartiment R-co Lux Conviction Credit 12M Euro de la SICAV R-co Lux par le compartiment R-co Conviction Credit 12M Euro de la SICAV R-co 2,
- pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder, sous le contrôle du Commissaire aux comptes, à l'évaluation des actifs et à la détermination de la parité d'échange, et pour effectuer la réalisation définitive des opérations de fusion,
- pouvoirs pour dépôts et formalités.

L'Assemblée se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions. Pour y assister, voter par correspondance, ou s'y faire représenter, les titulaires d'actions nominatives devront être inscrits sur les registres de la société le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les propriétaires d'actions au porteur devront être inscrits sur les registres de l'intermédiaire habilité le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier. Les propriétaires d'actions au porteur devront dans le même délai déposer au guichet de Rothschild Martin Maurel l'attestation de participation.

Les actionnaires qui ne pourraient assister à cette assemblée ont la faculté, selon leur choix :
- soit remettre une procuration à leur conjoint ou à un autre actionnaire ;
- soit adresser à la société une procuration sans indication de mandataire ;
- soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.
Des formulaires uniques de vote par correspondance ou par procuration, ainsi que leurs annexes, sont à la disposition des actionnaires au siège social.

La demande d'envoi de ce formulaire doit être adressée à la société par lettre recommandée avec avis de réception au plus tard six jours avant la date de réunion.

Les titulaires d'actions au porteur inscrits en compte devront en faire la demande à la société par lettre recommandée avec avis de réception au plus tard six jours avant la tenue de la réunion.

Dans ce cas, ils n'auront plus la possibilité de se faire représenter (procuration) ou de participer directement à cette assemblée. Le formulaire devra être envoyé de telle façon que les services de la société puissent le recevoir au plus tard trois jours avant la tenue de cette assemblée.

Le Conseil d'Administration

AVIS DE SOCIÉTÉ

Eurobank Fund Management Company
(Luxembourg) S.A.

Société anonyme
534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg
(the "Management Company")

NOTICE TO UNIT HOLDERS OF (LF), (LF) FUND OF FUNDS AND (TLF)

mutual investment funds organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg
(the "Funds")

The Board of Directors of the Management Company has decided by resolution dated 29 November 2021 the following:

Change of auditors of the Funds

The prospectuses of the Funds will be amended in order to highlight the change of auditors of the Funds from "PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative" to "KPMG Luxembourg, Société Coopérative", as decided on 24 June 2021 and effective for the financial year 2021.

Luxembourg, 8 December 2021

The Board of Directors



Ihre Spenden retten Leben!

Fondation Luxembourg Air Rescue
BILLULL: LU84 0020 1167 9560 0000

www.lar.lu

Menschen
helfen

Soutenez nos actions:
CCPL IBAN
LU52 1111 0000 1111 0000
www.croix-rouge.lu

croix-rouge
luxembourgeoise